

Agenda

du Forum des Marais Atlantiques

■ 4 et 5 octobre 2004

Conseil des Marais à Rochefort : vous pouvez vous inscrire par téléphone ou télécharger le bulletin d'inscription qui se trouve sur notre site Internet.

■ 8 et 9 octobre 2004

Carrefour des Communes de Charente-Maritime à Saintes. Le Forum vous y accueillera à son stand durant les deux jours et présentera plus particulièrement ses travaux sur la cartographie des marais.

■ Décembre 2004 et janvier 2005

Trois séminaires sur le thème "Maîtrise foncière : quelles contributions au devenir des zones humides littorales ?". Les dates exactes seront fixées début octobre et pourront être consultées sur notre site Internet.

Agenda

de nos partenaires

■ du 19 au 22 octobre 2004 dans les Landes

Journées techniques sur la **conservation du vison d'Europe et de ses Habitats**, organisées par la Mission Vison d'Europe (0 810 001 575).

■ 10 et 11 septembre 2004 à Merlimont (Pas-de-Calais)

Journées d'études proposées par l'Association Nationale des Elus du Littoral et l'association "Rivages de France" sur le thème "**La gestion du patrimoine naturel côtier : Quel rôle pour les élus ? Quelles perspectives ?**"

→ **Contact :**

Rivages de France - 02 31 97 31 00 - rivagesdefrance.org

Outils

internet

■ Depuis juin 2004, le Forum diffuse les informations les plus récentes par le biais de sa lettre électronique "**Esc@le**".

Vous pouvez vous y inscrire sur www.forum-marais-atl.com

■ Le Conseil Régional Poitou-Charentes a ouvert www.democratieparticipative.fr.

Ce nouveau site Internet est un outil, parmi d'autres, de la démocratie participative.

Le premier thème abordé est l'Environnement, avec un sujet en pleine actualité, l'Eau.

La Présidente de la Région, Ségolène Royal, attend toutes les contributions et les réactions des citoyens de Poitou-Charentes pour travailler avec eux sur l'élaboration d'une politique régionale de l'eau concourant à l'intérêt général régional.

Dernières parutions disponibles du Forum

■ "**Valeur fourragère et écologique des prairies de marais**"
Compte-rendu de la réunion du 6 mai 2004 :

→ **Contact au Forum :** Gilbert Miossec

■ Cahiers techniques :

- "**Trame méthodologique pour la mise en place de suivis hydrologiques en marais**"

- "**Les marais salés atlantiques : Mieux connaître pour mieux gérer**"

- "**Gestion des plantes envahissantes en cours d'eau et zones humides**"



→ **Contact au Forum :** Loïc Anras



"Forum" n° 9

Dans notre prochaine édition décembre 2004

■ Retour sur le Conseil des Marais

■ Les zones humides et la Directive Cadre Eau

→ **Contact au Forum :** Laure Callens



Nous attendons vos témoignages, suggestions ou remarques.

La lettre "forum"

est éditée par le Forum des Marais Atlantiques, B.P - 214
Quai aux Vivres
17304 Rochefort Cedex

Tél. : 05.46.87.08.00
Fax : 05.46.87.69.90

Internet : www.forum-marais-atl.com
E-Mail : fma@forum-marais-atl.com

Directeur de la publication :
Bernard Grasset

Rédaction : Laure Callens

ISSN : en cours

Crédits photographiques :
FMA, sauf mention spécifique.

Conception et réalisation :
Diagraphe
Tél. : 05 46 34 02 46



"forum"

la lettre des marais atlantiques

- Elevage en marais
- Structuration du nouveau site web
- Marais gérés à des fins environnementales



Éditorial

Je tiens tout d'abord à remercier celles et ceux qui m'ont porté à la présidence du Forum des Marais Atlantiques et à faire part au Docteur Jean-Claude BEAULIEU, mon prédécesseur, de ma gratitude pour le travail accompli.

C'est un honneur pour moi, descendant d'une longue lignée de paysans des marais d'Aunis, de continuer de porter une attention vigilante et fidèle au maintien et au devenir de nos marais littoraux.

Il me paraît nécessaire que cet espace soit politiquement investi par l'ensemble des régions et des départements atlantiques afin de renforcer le service rendu aux hommes et aux femmes qui œuvrent à leur devenir.

Nos travaux sont également suivis attentivement par les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne en soutien de la protection des milieux aquatiques, par le Ministère de l'Ecologie dans le cadre de la mission pôle-relais du Plan Gouvernemental en faveur des Zones Humides, et par l'ensemble des exécutifs régionaux et départementaux concernés.

Vous pouvez compter sur les élus du comité syndical et sur les membres de l'équipe, à qui j'exprime ici toute ma confiance, pour être à votre écoute et faire valoir les spécificités des zones humides littorales.

Le temps fort de l'année reste la rencontre du Conseil des Marais qui se déroulera à Rochefort les 4 et 5 octobre 2004 et je vous invite à y participer. A cette occasion, nous reviendrons sur l'impact de la tempête de décembre 1999 sur les marais ainsi que sur la directive cadre sur l'eau et sur la valorisation des productions en marais. Cette réunion nous permettra de formuler ensemble des propositions fortes sur les problèmes rencontrés en marais atlantiques.



Le président,
Bernard GRASSET,
Maire de Rochefort
et Conseiller Régional
de Poitou-Charentes.

D. Lepoint.

La mise en œuvre

des CAD prairies dans les marais

Après l'arrêt de l'outil CTE en août 2002 et le déploiement de secours des EAE (Engagements Agri-Environnementaux), les premiers CAD (Contrats d'Agriculture Durable) pour les éleveurs de marais ont pu être signés ce printemps.

Premiers contrats, premiers ajustements

Compte tenu des demandes enregistrées à l'échéance du 1er mai 2004, de nouvelles enveloppes budgétaires ont été allouées en Vendée et en Charente-Maritime pour permettre la contractualisation de prairies supplémentaires.

Hervé Gaymard, sollicité par une délégation charentaise, a réaffirmé dans un communiqué de presse en date du 21 juillet dernier que le CAD était bien destiné aux situations spécifiques comme l'élevage dans les zones humides

d'autant plus que celles-ci appartiennent au réseau Natura 2000.

Par ailleurs, compte tenu des spécificités de l'élevage en zone de marais et, en particulier, des importantes surfaces de prairies par exploitation, Hervé Gaymard a accepté de ne pas tenir compte dans la moyenne départementale du supplément de 20% accordé à l'aide en zone Natura 2000 et des contrats de reconversion des terres arables en prairies (RTA).



Le 21 Juillet, rencontre avec Hervé GAYMARD autour de l'élevage en marais.

Où l'on reparle de l'indemnité stable spécifique aux zones humides



Maraichine

Après l'ICHN marais poitevin (cf. Lettre n°7, avril 2004), la nécessaire mise en place d'une indemnité stable fait son chemin. Hervé Gaymard a annoncé la création d'un groupe de travail interministériel auquel seront associés des acteurs en marais afin d'élaborer cette indemnité dans le cadre des possibilités européennes et de l'inscrire dans la loi d'orientation de 2006.

Situation dans les différents départements

Pour les prairies en marais, les mesures choisies relèvent le plus souvent de la "18.06" avec plusieurs niveaux ; cependant certains départements ont utilisé la mesure "20.06". La reconversion de terres arables en prairies (RTA - mesure "01.01") est également mise en œuvre en Vendée (137 ha demandés sur les deux sessions) et en Charente maritime (106 ha).

SOMME	- Plaine maritime picarde	Pas de CAD en cours sur les prairies
SEINE-MARITIME ET EURE	- Estuaire de la Seine - Marais Vernier	CTE signés en cours jusqu'à fin 2006 CAD signés dans le marais Vernier
MANCHE-CALVADOS	Marais du Cotentin	CTE signés ; 40 dossiers instruits en mai 2004 mais problème d'articulation avec la PHAE (60€/ha/an) souscrite dans les marais. La mesure utilisée pour le CAD est la 2001 et non la 1806.
MARAIS DE VILAINE		Pas de CAD prairies signés
LOIRE-ATLANTIQUE	Marais du Brivet Estuaire de la Loire A venir : marais Breton, marais d'Ancenis, Goulaine, Erdre	2 185 ha de prairies sous CAD au 1 ^{er} mai 2004 (mesure 1806 - 3 niveaux), 1 300 ha demandés pour septembre. Engagements CAD supplémentaires à prévoir au fur et à mesure que les OLAE se terminent.
MAINE-ET-LOIRE	Basses vallées angevines A venir : prairies de Loire	3 099 ha de prairies demandées (mesure 1806 - 4 niveaux). 11 agriculteurs attendent d'avoir terminé leur CTE pour conclure un CAD, certains ne seront éligibles qu'en 2005 : soit 575 ha de prairies à engager en 2005.
VENDÉE	Marais Breton Marais Poitevin	2 079 ha de prairies sous CAD au 1 ^{er} mai 2004 (mesure 1806 - 3 niveaux - 79% N1 ; 16% N2 ; 5% N3). 10 747 ha demandés pour septembre mais problème de moyenne et choix validé en CDOA de reporter les dossiers ayant déjà eu un CTE ou une EAE.
CHARENTE-MARITIME	Marais Poitevin Marais de Rochefort, Brouage, Seudre, Gironde, Val de Saintonge	1 942 ha de prairies sous CAD au 1 ^{er} mai 2004 (55% N1 ; 32 % N2 ; 13% N3) + 11 ha de RTA en prairies. 5 484 ha de CAD (39% N1 ; 43% N2 ; 18% N3) + 95 ha RTA demandés pour septembre mais problème d'enveloppe financière insuffisante.
GIRONDE	Marais de l'estuaire	Les arrêtés préfectoraux ont été signés le 27 mai 2004. Pas de CAD signés.
LANDES	Barthes de l'Adour	[157 ha de prairies demandés pour septembre (mesure 1806 - 3 niveaux).

dans les marais de Seudre et Brouage...

Témoignage de Martial CHAGNAUD

recueilli par Laure CALLENS en août 2004



"On peut vivre dans un système extensif marais mais c'est un peu un changement de culture."

L. Callens : Votre GAEC en tout herbe étonne ; quel a été votre cheminement ?

M. Chagnaud : Au départ, nous avions 130 ha de céréales avec 80 ha de maïs irrigué. Puis les premières OGAF sont arrivées en 92 et nous avons participé en 94-96 avec 20 autres exploitations à la réflexion Plan de Développement Durable. Le scénario le plus révolutionnaire " passer en tout herbe " nous a paru tenir d'un point de vue économique. De plus en 96, la mise aux normes obligatoire des bâtiments nous a permis la construction d'une étable particulièrement confortable pour les animaux et notre travail.

Avec les enfants, nous avons réfléchi pendant 4 ans pour se lancer et proposer un CTE avec la reconversion des terres arables en prairies. Après un premier refus en CDOA, notre CTE a été accepté en juin 2002. Son montant est un peu inférieur à ce que nous recevions avec les aides PAC. Les semis de prairies sur les terres hautes ont été réalisés au printemps 2002.

L. Callens : Comment s'organise l'exploitation des prairies ?

M. Chagnaud : Depuis trois ans nous n'avons pas acheté d'engrais, les prairies fauchées en terres hautes reçoivent la fumure des étables et sont suivies sur ordinateur avec analyse de sol. Les prairies de marais, par ensemble de 30-40 ha équipé d'un point d'eau douce pour l'abreuvement, sont en pâturage libre d'avril à mi-décembre. En saison de pâturage, le chargement est de 2 UGB/ha ; en moyenne calculé à l'année il est inférieur à 1 UGB/ha.

LE GAEC EN QUELQUES REPÈRES

- Naissieur, engraisseur avec atelier de découpe, un atelier orylag.
- 4 associés (trois ménages) et deux salariés bouchers
- 420 ha - 100% prairies dont 315 ha en marais pâturé et 105 ha sur les terres hautes pour fauche et enrubannage de luzerne
- 270 taureaux à l'engraissement puis export ; 160 mères ; 350 vaches commercialisées / an.

Avec ce système extensif, nous sommes moins touché par les excès climatiques ce qui est beaucoup plus souple pour le pâturage et la gestion des stocks fourragers. L'hiver, les animaux sont rentrés ce qui permet aux prairies de se reposer.

L. Callens : Comment appréciez-vous l'impact de vos nouvelles orientations pour les animaux ?

M. Chagnaud : Avant nous avions du mal à finir l'hiver, aujourd'hui, avec le foin qui a poussé sans engrais minéraux, les animaux s'en sortent mieux ; pour moi, ce foin est plus équilibré, très appétant. En marais quand nous fertilisions, dans les années 80 les génisses ne profitaient pas bien ; maintenant c'est différent. C'est pourquoi je dis qu'une exploitation extensive avec de l'herbe est tout à fait viable avec les aides agri-environnementales. Il faut alors disposer d'une pelleteuse pour l'entretien du marais et des points d'eau car la surface à entretenir est grande.



Une des étables.

L. Callens : Et qu'en est-il de la finition et de la commercialisation ?

M. Chagnaud : Dans notre réflexion, et avec les discussions avec les vendeurs de viande, nous avons senti le besoin d'offrir une prestation plus complète pour la découpe. Nous avons construit en 2003 une salle de découpe agréée CEE avec l'aide de la Région Poitou-Charentes et l'Europe. Les animaux sont finis avec un complément en libre accès composé de tourteau de lin. Nous amenons nous-même les animaux à l'abattoir puis allons les chercher. Voir le produit finis est très formateur pour notre métier d'éleveur et apporte satisfaction.

► Actualités législatives :

■ **Le projet de loi sur le développement des territoires ruraux** a été débattu au Sénat en avril 2004 en présence du Ministre de l'Ecologie Serge Lepeltier :

- le chapitre sur les zones humides a été peu modifié ;
- un nouveau chapitre sur la mise en œuvre de NATURA 2000 a été proposé suite au rapport parlementaire du sénateur Legrand.

■ **Simplification du droit pour les associations syndicales de propriétaires**

Le 2 juillet 2004 est paru une ordonnance présentée par le Ministère de l'Intérieur abrogeant la loi fondatrice des ASA (celle dite de 1865) pour les resituer dans le contexte juridique actuel.

Si cette ordonnance semblait nécessaire, il est regrettable qu'elle ait été préparée en cercle très restreint sans lien avec le texte sur le développement des territoires ruraux.

D'après le communiqué du service de presse du Président en date du 30 juin 2004, "l'ordonnance modernise le régime juridique applicable aux associations syndicales de propriétaires en réorganisant des dispositions jusqu'alors dispersées et en garantissant le meilleur équilibre possible entre l'exercice du droit de propriété et les responsabilités collectives auxquelles celui-ci peut, le cas échéant, conduire."

Une analyse complète de cette ordonnance et de celle en date du 17 juin 2004 portant sur les contrats de partenariat publics/privés et modifiant la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique sera proposée dans le prochain numéro de notre "Lettre".

POUR EN SAVOIR PLUS

www.assemblee-nat.fr
www.senat.fr



Exemples de marais

gérés à des fins environnementales et ouvert au public

Vous trouverez ci-après la présentation de sites qui constituent des lieux d'accueil du public en marais tout en restant vigilants sur les qualités écologiques de ces derniers. Comme mentionné précédemment, les fiches descriptives de plus de 80 sites sont disponibles sur notre site Internet : www.forum-marais-atl.com.

Ecomusée du DAVIAUD

Depuis 1982, au sein du marais breton, la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts gère cet écomusée qui comprend 65 ha de marais salés, doux et saumâtres (dont la majeure partie appartient au Conseil Général de la Vendée) et qui offre aux visiteurs une librairie, un parcours muséographique au sein d'une série de bâtiments ruraux (bourrines, métairies, salorges...), une exposition sur les marais ainsi qu'un marais salant en activité. Des visites guidées sont régulièrement organisées et une restauration légère est proposée sur place en été.

Parallèlement, le site accueille un troupeau conservatoire de races locales (vaches maraîchines, moutons de la race de Deux, poules et canards de Challans...).

Depuis l'an 2000, il est doté d'un plan de gestion des espaces naturels sensibles avec restauration et suivi du patrimoine biologique. Un comité scientifique comprenant des chercheurs des universités de Nantes et de Rennes supervise les actions engagées.



Bourrine - Photo : Ecomusée du Daviaud.

→ Contact :

Ecomusée du Marais Breton Vendéen - Le Daviaud - 85550 La Barre de Monts
Tél : 02 51 93 84 84 - www.ecomusee-ledaviaud.com

Parc ornithologique du TEICH

Le site du Parc Ornithologique du TEICH se situe en plein cœur d'une zone humide protégée et remarquable "le delta de la Leyre" sur la commune du TEICH, les rives du Bassin d'Arcachon. Il est aujourd'hui reconnu à la fois comme un site majeur en matière de conservation, mais aussi en matière de tourisme de nature.

Il est le résultat d'une volonté politique locale forte, notamment de la commune du Teich qui a inscrit le développement de ce site depuis plus de 10 ans dans sa stratégie communale.

Il s'est construit grâce à un partenariat fort entre la Commune du TEICH et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, mais aussi du Département de la GIRONDE et de la Région AQUITAINE qui l'ont intégré comme élément majeur de leurs propres politiques publiques environnementales et touristiques.

Des intérêts et des usages parfois contradictoires ont pu se concilier, résultat d'un travail de concertation et

de dialogue important qui continue toujours ; une attention toute particulière a été également portée à la population locale qui a été associée à de multiples événements et animations.

Aujourd'hui, pour le visiteur, qu'il soit touriste, amateur éclairé ou spécialiste, le site du parc ornithologique, est un espace naturel de 100 hectares, aménagé pour accueillir les oiseaux et les visiteurs (70 000/an), des services associés avec une boutique et une brasserie, un centre de découverte de l'environnement avec hébergement, accueillant toute l'année, scolaires et groupes, proposant un catalogue d'animations écotouristiques très diverses : de la visite guidée du Parc Ornithologique, du Delta, en passant par le kayak, le canoë, la barque, les balades accompagnées en vélo Au total un site qui, grâce à toutes ces synergies, s'équilibre financièrement, accueillant plus de 100 000 visiteurs à l'année et ayant réussi le pari de concilier la conservation d'un site avec sa valorisation économique et locale.



Photo : Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon

→ Contact :

Véronique Hidalgo directrice
05 56 22 80 93

Sites Internet www.parc-ornithologique-du-teich.com
et www.parc-naturel-regional-landes-de-gascogne.fr

Marais salants du Conservatoire du Littoral au service des paludiers

Depuis plus de 30 ans, le Conservatoire du Littoral acquiert des marais salants dans les îles de Noirmoutier (36 ha), Ré (153 ha) et Oléron (50 ha) et dans les marais du Mès (49 ha), en partenariat étroit avec les communes et les Conseils Généraux.

Les premières acquisitions ont permis la création des réserves naturelles de Müllembourg (sur Noirmoutier) et de Lilleau des Niges (sur Ré), ainsi que l'écomusée des marais salants de l'île de Ré. Aujourd'hui, elles sont mises à profit des sauniers par location.

Le Conservatoire prend en charge les travaux sur les digues et les ouvrages ainsi que le curage des vasais. Le saunier met en œuvre la restauration des œillettes. Le montant de la location est fixé suivant les coutumes locales et varie en fonction des opérations supplémentaires de gestion écologique demandées. Les paludiers doivent avoir suivi la formation dispensée par la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique (diplôme équivalent au Brevet Professionnel "Responsable d'Exploitation Agricole").



Saline à Ré - Photo : Photo CREN Poitou-Charentes

Ainsi, ces acquisitions ont directement contribué à l'installation de jeunes sauniers : 3 à Noirmoutier, 12 à Ré et 3 sur le Mès participant au déploiement d'une activité économique respectueuse des qualités biologiques des marais salants atlantiques.

→ Contact :

Bruno Toison - Conservatoire du Littoral
Corderie royale - Rochefort
www.conservatoire-du-littoral.fr

Intervention de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes dans les Barthes de l'Adour

Entre Dax et Bayonne, le lit majeur de l'Adour présente des dépressions latérales localement appelées barthes. Ces zones couvrent 11 000 ha de marais qui ont très souvent évolué vers la populiculture, la maïsiculture et la friche, et ce au détriment des prairies.

La Fédération des Chasseurs y gère cinq sites : ZPS de Saint-Martin-de-Seignanx (94 ha), Barthe de "la plaine" à Pontonx-sur-Adour (95 ha), une partie de la Barthe de Pouy à Saint-Vincent-de-Paul (77 ha), réserve de Saint-Etienne-d'Orthe (26 ha) et la réserve de Rivière (16 ha). Seul le premier est propriété de la Fédération et de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage, depuis 1984.

Plusieurs travaux importants de défrichage et de restauration hydraulique y ont été menés afin d'augmenter les potentialités d'accueil de l'avifaune migratrice. Ces sites, au statut de Réserves de Chasse et de Faune Sauvage, sont en lien fonctionnel avec la Réserve Naturelle du Marais d'Orx située plus à l'ouest.

A Saint-Martin-de-Seignanx, la Fédération, la commune et l'association "Nature et Loisirs" sont à l'origine de la mise en place d'un CPIE



Vue aérienne de la réserve
Photo : Fédération des chasseurs des Landes

"Pays de Seignanx" qui emploie aujourd'hui 5 permanents et assure les animations sur les barthes en direction des scolaires (environ 3 000 chaque année). Le CPIE est également l'interlocuteur privilégié de la communauté de communes dans le cadre de la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de Seignanx.

→ Contact : Philippe GIRARDOT

Fédération des Chasseurs des Landes
Tél : 05 58 90 18 69

Bénédicte BARD - CPIE du Pays de Seignanx
Tél : 05 59 56 16 20

Il existe plusieurs réseaux actifs de gestionnaires d'espaces naturels :

- **Espaces Naturels de France** : c'est la fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels. Elle abrite le Pôle-Relais Tourbières.
www.enf-conservatoires.org



- **Réserves Naturelles de France** : c'est une association qui coordonne et anime le réseau des gestionnaires de réserves naturelles. Elle édite une lettre trimestrielle et des rapports techniques ; le dernier, intitulé "La mise en œuvre de NATURA 2000, l'expérience des réserves naturelles", est édité par l'ATEN.



www.reserves-naturelles.org

- **Fédération des Parcs Naturels Régionaux** : c'est une association chargée de la représentation des. Elle abrite le Pôle-Relais Zones Humides Intérieures.
www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr



- **Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN)** : c'est un GIP environnement qui comprend le Ministère de l'Ecologie et les gestionnaires d'espaces naturels.
www.espaces-naturels.fr

- **Fédération Nationale des chasseurs** : elle regroupe les fédérations qui ont réalisé une base de données numérique décrivant les différentes actions qu'elles mènent en faveur des zones humides.
www.chasseurdefrance.com

- **Services "Environnement" des Conseils Généraux** : ce sont des équipes pluridisciplinaires en charge de la gestion des espaces naturels sensibles dont certains sont situés en zones humides.

Le site Internet du Forum répond, entre autres, à l'une des missions Pôles-Relais : le recueil et la mise à disposition des connaissances. Depuis avril 2004, la nouvelle version mise à votre disposition comporte une nouvelle organisation des pages ainsi que de nouvelles fonctionnalités.



Optimiser la circulation de l'information en marais Manche-Atlantique

PLAN DU SITE

Présentation du Forum

Une page "historique" reprend le contexte de la création du Forum, son fonctionnement, ses missions, son public ainsi que les acteurs ciblés. Les membres de l'équipe, leur fonction et leurs coordonnées sont présentés ainsi que les missions du Forum. Les bilans d'activités des années précédentes ainsi que de la programmation 2004 viennent compléter cette rubrique.

Conseil des Marais

Les programmes et le compte-rendu des trois premiers conseils des marais sont disponibles sur cette page.

NOUVEAU Centre de documentation

Cette page présente la mission de collecte, d'indexation et de mise à disposition des documents. De nouvelles fonctionnalités permettent la recherche dynamique des documents - environ 2000 références - par l'intermédiaire de trois interfaces de recherche complémentaires, en fonction du niveau de recherche souhaité. Des listes - auteurs et auteurs moraux, mots-clés et zonages géographiques - facilitent la recherche des références qui s'affichent ensuite sous forme d'une liste sélectionnable et imprimable. On y trouve également un bulletin signalétique regroupant les nouvelles acquisitions, les dossiers documentaires - en lien avec les dossiers thématiques en marais - ainsi qu'un catalogue listant les quelques 90 périodiques consultables au Forum.

Il est préférable de prendre rendez-vous avec notre documentaliste afin d'effectuer et de préparer vos recherches documentaires.

MODALITÉS DE PRÊT : 2 semaines pour 3 documents.
Tél : 05 46 87 80 36.

NOUVEAU Système d'Information Acteurs-Actions en Marais Manche-Atlantique

Voir page ci-contre.

Dossiers thématiques

Plusieurs thématiques sont traitées en fonction des problématiques du moment : NATURA 2000 en marais, mesures agri-environnementales, projet de loi sur le développement des territoires ruraux, promotion des activités économiques, les SIG en marais et la gestion des espèces envahissantes. Chacun de ces thèmes comprend l'implication du Forum, les dossiers documentaires, des textes de lois et des références bibliographiques.

Agenda des manifestations

Listing des séminaires et rencontres organisés par le Forum depuis 1998 avec leur programme, les invitations et les compte-rendus.

Actualités chez nos partenaires

Listing des séminaires, des rencontres et des colloques organisés par nos partenaires avec le thème traité, la date et le lieu.

NOUVEAU Publications et téléchargement

Nouvelle fonctionnalité pour les internautes, qui peuvent désormais accéder aux documents (au format PDF) édités par le Forum, soit en les téléchargeant, soit en les commandant à l'aide du formulaire de commande en ligne.

Liens Internet et Partenaires

Vous pouvez nous écrire si vous souhaitez figurer dans cette liste non exhaustive.

Recherche

Nouvelle fonctionnalité permettant de faire une recherche de page sur le site par le biais de mots-clés.

NOUVEAU Inscription Esc@le

Formulaire d'inscription à notre lettre électronique, **Esc@le en marais atlantiques**.

Vous devez vous inscrire pour la recevoir.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos attentes, et à nous informer de vos colloques, séminaires et autres événements afin qu'ils figurent sur notre page d'accueil.

**Ecrivez-nous à
fma@forum-marais-atl.com**

Cette nouvelle version du site a bénéficié de fonds FEOGA.



Les fiches acteurs-actions : pour une meilleure reconnaissance de la réalité des territoires et des acteurs de marais

Le Forum a ainsi développé un système d'Information comprenant trois grands types de données ; les données documentaires, les données géographiques et les données descriptives permettant de répondre à la question : **"Qui fait quoi en marais ?"**. Ces données sont collectées par le Forum et mises à disposition sous forme de fiches "Acteurs-Actions".

La création de ces fiches s'effectue en parallèle des actions du Forum (séminaires, colloques, fascicules). Elles permettent d'avoir un accès rapide et synthétique aux différentes structures engagées dans les marais et aux actions qui y sont menées.

Les syndicats de marais et les gestionnaires associés représentent les premières fiches créées. Elles ont donné lieu aux "annuaires de gestionnaires de l'eau" diffusés localement sous forme de classeur avec cartes.

Aujourd'hui nous distinguons deux types de fiches :

- **"fiches structures"**, mettant l'accent sur les actions qu'elles mettent en œuvre dans les marais,
- **"fiches actions"**, décrivant les opérations multipartenariales, des schémas d'aménagement, des mesures de gestion.

Ces "fiches actions" ont été regroupées par rubrique :

- **"NATURA 2000 et Life"**, décrivant l'avancement des DOCOB en marais et les projets de protection de la nature,
- **"Marais gérés à des fins environnementales"**, décrivant les différents sites, les propriétaires, les gestionnaires,
- **"Schémas de développement"**, décrivant les SAGE, les opérations LEADER, les Plans de Prévention des Risques ayant des mesures spécifiques en marais,
- **"Mesures Agri-Environnementales"**, décrivant les différentes mesures OLAE, CTE, CAD,
- **"Opérations locales et études"**, décrivant des actions locales multipartenariales ou des études remarquables en marais,
- **"Régulation des espèces envahissantes"**, décrivant les caractéristiques des espèces et les moyens de lutte,
- **"Artisanat et produits terroir"**, décrivant les démarches valorisant les marais,
- **"Activités touristiques et culturelles"**.

Vous pouvez accéder à ces fiches à partir de notre site internet par interrogation dirigée ou libre (mots clés). Vous pouvez ensuite les enregistrer ou les imprimer.

Actuellement 300 fiches "structures" et 120 fiches "actions" sont disponibles sur le site.

Nous continuons à les enrichir ou à en créer de nouvelles en fonction de l'information que nous recueillons ou de vos sollicitations. L'objectif étant de couvrir petit à petit l'ensemble des **marais littoraux de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique.**

Pour être référencé dans cet annuaire
 Contactez-nous ou téléchargez
 les modèles des fiches à compléter
 sur notre site Internet
fma@forum-marais-atl.com



Sites de complémentarités territoriales et thématiques

L'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires (IAAT), centre ressource au service des territoires :

- Aide à la décision pour l'élaboration des politiques publiques,
- Appui technique à l'action publique territoriale,
- Coordination de l'information et de la recherche pour l'aménagement et le développement du territoire
- Réseau d'intelligence territoriale

www.iaat.org

Ces missions se répercutent dans deux systèmes :

- Système d'Information Régional (SIR), site portail avec des analyses par territoires et par thèmes

www.sir-poitou-charentes.org

- Atlas atlantique permanent, autour de plusieurs rubriques (l'Europe, les transports, l'Economie) s'étendant de la Haute-Normandie à l'Aquitaine.

www.atlas-atlantique.org

L'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) anime l'information régionale sur le thème de l'Environnement (SIR), avec pour objectif une connaissance partagée de l'environnement : création du Tableau de Bord (Air, Bruit, Déchets...), de documents thématiques, de catalogue d'acteurs et de données.

www.observatoire-environnement.org/observatoire

En Aquitaine, le Réseau Idéa favorise le développement économique et le développement local dans une optique d'aménagement du territoire et de bien-être social en Aquitaine.

www.wwww.idea-reseau.asso.fr

Liens vers les pôles-relais :

- Site portail des zones humides www.ifen.fr/zoneshumides
- Pôle-Relais Tourbières www.pole-tourbieres.org
- Pôle-Relais Mares et Mouillères de France, www.polerelaismares.org
- Pôle-Relais Zones Humides Intérieures, www.parc-naturelsregionaux.tm.fr/zones_humides/index.html
- Pôle-Relais Vallées Alluviales,
- Pôle-Relais Lagunes Méditerranéennes, www.pole-lagunes.org